

# Un accompagnement professionnel personnalisé, financé par l'État et assuré par AIPI

## 1 POUR QUOI FAIRE ?

La naissance d'un enfant est un évènement qui peut requestionner sa relation au travail : stabiliser sa situation et ses revenus, revoir son amplitude horaire, envisager le travail à temps partiel, etc.

À travers 2 entretiens et un travail personnel dirigé\*, AIPI vous aide à formaliser votre projet, à en peser les avantages et les inconvénients, et à établir votre feuille de route pour atteindre vos objectifs, une fois celui-ci arrêté.

Puis un coaching, dont la forme et la durée seront adaptées au projet, sera mis en place afin de mesurer l'atteinte des jalons intermédiaires, et/ou redéfinir les objectifs. L'accompagnement se clôturera à l'issue de sa durée initiale ou de ses éventuels avenants par la réalisation d'un bilan croisé.

\* Méthode ADVP (Activation du Développement Vocationnel et Personnel)

## 3 COMMENT ÇA MARCHE ?

1 Vous vous faites connaître auprès du responsable du site où votre enfant est accueilli en lui remettant en toute confidentialité un courrier très succinct exposant votre situation et vos attentes.

2 Celui-ci transmettra cette demande à AIPI.

3 Vous serez recontacté dans la semaine qui suit pour convenir d'un rendez-vous sur site, permettant de faire connaissance, établir un pré-diagnostic, et valider les conditions de votre démarche.

 À tout moment vous pouvez décider de suspendre ou rompre cet accompagnement. Ce service, financé par l'État, est totalement gratuit pour le bénéficiaire.

## 2 À L'ATTENTION DE QUI ?

Tout parent en difficulté pour conduire seul sa recherche d'emploi, ou en quête d'une réorientation de son projet professionnel en relation avec son nouveau statut de parent et des contraintes ou réévaluation de priorité qu'il induit.